



POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX
Saison 2024/2025

REUNION DU 02 OCTOBRE 2024

Présents : MM Bernard COLMANT – Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq
MM Didier BARDET - Daniel CHOMETTE - Jean Pierre CIESIELSKI - Michel CORNIAUX - Dominique HARY - Daniel SION en visio

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fff.fr

COUPE GAMBARDELLA

Rencontre COQUELLES SC – BETHUNE STADE du 28/09/2024

Rencontre arrêtée à la 90^{ème} minute pour insuffisance de joueurs pour l'équipe de BETHUNE STADE
La commission

Considérant le rapport de l'arbitre de la rencontre

Considérant le nombre de joueurs exclus pour le club de BETHUNE STADE (4)

Considérant que l'équipe de BETHUNE STADE était en nombre insuffisant pour continuer la rencontre

Donne match perdu par pénalité à BETHUNE STADE pour en reporter le bénéfice du gain à COQUELLES SC. Score 3 - 0.

Amende de 100 euros à BETHUNE STADE

COQUELLES SC qualifié

COUPE DE FRANCE FEMININE

Rencontre SIN LE NOBLE AS – HENIN BEAUMONT FCF du 29/09/2024

Courriel de SIN LE NOBLE AS au service d'astreinte en date du 29/09/2024 à 09H40 informant qu'il ne pourra pas recevoir HENIN BEAUMONT FCF

La commission déclare SIN LE NOBLE AS forfait.

SIN LE NOBLE AS – HENIN BEAUMONT FCF score 0 - 3.

Amende de 100 euros à SIN LE NOBLE AS

HENIN BEAUMONT FCF qualifié

COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE

Rencontre LIDL FC – ST SAULVE TRANSVILLE du 30/09/2024

Courriel de ST SAULVE TRANSVILLE en date du 27/09/2024 à 15H54 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LIDL FC

La commission déclare ST SAULVE TRANSVILLE forfait.

LIDL FC – ST SAULVE TRANSVILLE score 3 - 0.

LIDL FC qualifié

Rencontre VALENCIENNES HOSPITALIERS – DAV FRERES du 03/10/2024

Courriel de DAV FRERES en date du 30/09/2024 à 18H30 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à VALENCIENNES HOSPITALIERS

La commission déclare DAV FRERES forfait.

VALENCIENNES HOSPITALIERS – DAV FRERES score 3 - 0.

VALENCIENNES HOSPITALIERS qualifié

A l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant les organismes suivants qui jugent en dernier ressort :

- Organe d'appel de la Ligue régionale pour les décisions des Commissions régionales compétentes concernant les six premiers tours,

- à partir du 7^{ème} tour :

- Commission d'Appel de la Ligue du Football Amateur ou Commission Supérieure d'Appel pour les décisions des Commissions Centrales relevant de leur domaine de compétence.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

CHAMPIONNAT

Rencontre U18 R2 Poule A LAMBERSART UF - LONGUENESSE JS du 21/09/2024

Courriel de LONGUENESSE JS en date du 20/09/2024 à 20H06 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LAMBERSART UF

La commission déclare LONGUENESSE JS forfait.

LAMBERSART UF - LONGUENESSE JS score 3 - 0.

1^{er} forfait à LONGUENESSE JS. Amende de 100 euros à LONGUENESSE JS

Match retour à LAMBERSART UF

Rencontre U17 R2 Poule B ESCAUDOEUVRES CAS – CAMBRAI AC 2 du 21/09/2024

Réserve d'ESCAUDOEUVRES CAS sur la participation de plus de 4 joueurs mutés pour l'équipe de CAMBRAI AC 2. Confirmée

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre qui confirme qu'une réserve d'ESCAUDOEUVRES CAS a bien été posée avant la rencontre bien qu'elle ne figure plus sur la FMI,

Considérant, après contrôle, que seuls 4 joueurs titulaires du cachet mutation figurent sur la feuille de match.

Dit que la réserve est non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2. Droits conservés

Rencontre U16 R2 Poule B MAUBEUGE US – BULLY LES MINES ES du 21/09/2024

Rencontre arrêtée à la 82^{ème} minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

Rencontre R2F Poule B MARCK AS – CROIX FIC du 22/09/2024

Courriel de MARCK AS en date du 20/09/2024 à 10H19 informant qu'il ne pourra pas recevoir CROIX FIC

La commission déclare MARCK AS forfait.

MARCK AS – CROIX FIC score 0 - 3.

1^{er} forfait à MARCK AS. Amende de 100 euros à MARCK AS

Rencontre Interdistrict féminin Niveau 1 Poule C TOURCOING US – MARCQ EN BAROEUL O du 22/09/2024

Courriel de TOURCOING US en date du 20/09/2024 à 14H25 informant qu'il ne pourra pas recevoir MARCQ EN BAROEUL O

La commission déclare TOURCOING US forfait.
TOURCOING US – MARCQ EN BAROEUL O score 0 - 3.
1^{er} forfait à TOURCOING US. Amende de 100 euros à TOURCOING US

Rencontre Interdistrict féminin Niveau 2 Poule D VILLERS POL US – COUSOLRE US du 22/09/2024

Courriel de COUSOLRE US en date du 19/09/2024 à 08H41 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à VILLERS POL US

La commission déclare COUSOLRE US forfait.
VILLERS POL US - COUSOLRE US score 3 - 0.
1^{er} forfait à COUSOLRE US. Amende de 100 euros à COUSOLRE US
Match retour à VILLERS POL US

Rencontre U18F à 11 R1 Poule B VALENCIENNES FC – CALAIS RC du 22/09/2024

Courriel de CALAIS RC en date du 19/09/2024 à 21H20 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à VALENCIENNES FC

La commission déclare CALAIS RC forfait.
VALENCIENNES FC – CALAIS RC score 3 - 0.
1^{er} forfait à CALAIS RC. Amende de 100 euros à CALAIS RC

Rencontre U18F à 11 R2 Poule A CHEVRIERES GRANDFRESNOY – SOISSONS IFC du 28/09/2024

Absence de l'équipe de SOISSONS IFC à l'heure du coup d'envoi

La commission déclare SOISSONS IFC forfait.
CHEVRIERES GRANDFRESNOY - SOISSONS IFC score 3 - 0.
2^{ème} forfait à SOISSONS IFC. Amende de 300 euros à SOISSONS IFC (aucune information avant la rencontre)

Rencontre U18F à 11 R2 Poule B HAZEBROUCK SC – LILLERS FC du 28/09/2024

Courriel de HAZEBROUCK SC en date du 27/09/2024 à 10H34 informant qu'il ne pourra pas recevoir LILLERS FC

La commission déclare HAZEBROUCK SC forfait.
HAZEBROUCK SC – LILLERS FC score 0 - 3.
1^{er} forfait à HAZEBROUCK SC. Amende de 100 euros à HAZEBROUCK SC

Rencontre U18F à 11 R2 Poule B PERENCHIES USF – BERGUES RC du 28/09/2024

Courriel de PERENCHIES USF en date du 27/09/2024 à 21H33 informant qu'il ne pourra pas recevoir BERGUES RC

La commission déclare PERENCHIES USF forfait.
PERENCHIES USF – BERGUES RC score 0 - 3.
1^{er} forfait à PERENCHIES USF. Amende de 100 euros à PERENCHIES USF

Rencontre U18F à 11 R2 Poule D ALBERT USOAAS – MERIGNIES OL du 21/09/2024

Courriel de MERIGNIES OL en date du 18/09/2024 à 15H10 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ALBERT USOAAS

La commission déclare MERIGNIES OL forfait.
ALBERT USOAAS – MERIGNIES OL score 3 - 0.
1^{er} forfait à MERIGNIES OL. Amende de 100 euros à MERIGNIES OL

Rencontre U18F à 11 R2 Poule D MERIGNIES OL – DAINVILLE OL du 28/09/2024

Courriel de MERIGNIES OL au service d'astreinte en date du 28/09/2024 à 10H20 informant qu'il ne pourra pas recevoir DAINVILLE OL

La commission déclare MERIGNIES OL forfait.

MERIGNIES OL – DAINVILLE OL score 0 - 3.

2ème forfait à MERIGNIES OL. Amende de 150 euros à MERIGNIES OL

Rencontre U15F à 11 R1 Poule A GAUCHY GRUGIES FC – CHAMBLY OISE FC du 21/09/2024

Courriel de CHAMBLY OISE FC en date du 20/09/2024 à 15H44 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à GAUCHY GRUGIES FC

La commission déclare CHAMBLY OISE FC forfait.

GAUCHY GRUGIES FC – CHAMBLY OISE FC score 3 - 0.

1^{er} forfait à CHAMBLY OISE FC. Amende de 100 euros à CHAMBLY OISE FC

Rencontre U15F à 11 R1 Poule A PONT STE MAXENCE US – BEAUVAIS OISE AS du 28/09/2024

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre indiquant une erreur de score

Homologation de la rencontre

PONT STE MAXENCE US – BEAUVAIS OISE AS score 1 - 2

Merci aux dirigeants de bien vérifier la FMI avant de la valider

Daniel CHOMETTE n'a pas participé à la délibération, ni à la décision.

Rencontre futsal R2 Poule B BEUVRAGES FUTSAL – JUSSY FUTSAL du 21/09/2024

Absence de l'équipe de BEUVRAGES FUTSAL à l'heure du coup d'envoi

La commission déclare BEUVRAGES FUTSAL forfait.

BEUVRAGES FUTSAL – JUSSY FUTSAL score 0 - 5.

1^{er} forfait à BEUVRAGES FUTSAL. Amende de 200 euros à BEUVRAGES FUTSAL (aucune information avant la rencontre)

COUPE DES HAUTS DE FRANCE U17

Rencontre LONGUEAU ESC – ABBEVILLE SC du 29/09/2024

La commission

Considérant que le joueur BERTRAND Aissa, licence n°2548189366 de LONGUEAU ESC a été sanctionné par la commission régionale de discipline, réunie le 20/04/2024, de 7 matchs de suspension ferme à compter du 15/04/2024, étant précisé que cette sanction, publiée sur Footclubs le 22/04/2024, n'a pas été contestée.

Considérant qu'il est constaté qu'entre le 15/04/2024, date d'effet de la suspension du joueur BERTRAND Aissa, et le 29/09/2024, date de la rencontre en rubrique, l'équipe évoluant en Ligue a disputé 6 rencontres officielles. **Une rencontre gagnée par forfait ne rentre pas dans le décompte d'une suspension.**

Considérant que le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe sur la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés et des signataires.

En complément à l'article 226 des RG de la FFF, pour les joueurs dont le club dispute un championnat régional, sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de nature diverses...) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition régionale et/ou nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de compétition nationale, régionale et/ou de district disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat régional. Article 144 du RP de la LFHF.

Considérant que tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel.

Considérant même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu.

La commission dit que le joueur BERTRAND Aissa ne pouvait ni participer à la rencontre citée en rubrique ni figurer sur la feuille de match (art 226 des RG de la FFF), voir modalité de purge des suspensions.

Donne match perdu par pénalité à LONGUEAU ESC pour en reporter le bénéfice du gain à ABBEVILLE SC.
Score 0 - 3.

Inflige au joueur BERTRAND Aissa, licence n°2548189366, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi 07/10/2024 à 00h00,
Amende de 100 euros à LONGUEAU ESC
ABBEVILLE SC qualifié

COUPE DES HAUTS DE FRANCE U16

Rencontre ARRAS FA – LILLE MOULINS CARREL du 28/09/2024

Rencontre arrêtée à la 78^{ème} minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

COUPE DES HAUTS DE FRANCE FEMININE

Rencontre CHEVRIERES GRANDFRESNOY – UNION FEMININE ARTOIS du 29/09/2024

Courriel de CHEVRIERES GRANDFRESNOY au service d'astreinte en date du 27/09/2024 à 00H05 informant qu'il ne pourra pas recevoir UNION FEMININE ARTOIS

La commission déclare CHEVRIERES GRANDFRESNOY forfait.

CHEVRIERES GRANDFRESNOY – UNION FEMININE ARTOIS score 0 - 3.

Amende de 100 euros à CHEVRIERES GRANDFRESNOY

UNION FEMININE ARTOIS qualifié

Rencontre SANTERRE FEMININES U – ROQUETOIRE ES du 29/09/2024

Courriel de ROQUETOIRE ES en date du 27/09/2024 à 17H29 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à SANTERRE FEMININES U

La commission déclare ROQUETOIRE ES forfait.

SANTERRE FEMININES U – ROQUETOIRE ES score 3 - 0.

Amende de 100 euros à ROQUETOIRE ES

SANTERRE FEMININES U qualifié

Rencontre NEUVILLE ST REMY FC – CHOISY AU BAC US du 29/09/2024

Courriel de CHOISY AU BAC US en date du 26/09/2024 à 18H55 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à NEUVILLE ST REMY FC

La commission déclare CHOISY AU BAC US forfait.

NEUVILLE ST REMY FC – CHOISY AU BAC US score 3 - 0.

Amende de 100 euros à CHOISY AU BAC US

NEUVILLE ST REMY FC qualifié

Rencontre ESTAIRES US – LILLE LOSC ASSOCIATION 2 du 29/09/2024

Courriel de ESTAIRES US en date du 27/09/2024 à 10H51 informant qu'il ne pourra pas recevoir LILLE LOSC ASSOCIATION 2

La commission déclare ESTAIRES US forfait.

ESTAIRES US – LILLE LOSC ASSOCIATION 2 score 0 - 3.

Amende de 100 euros à ESTAIRES US

LILLE LOSC ASSOCIATION 2 qualifié

Bernard COLMANT n'a pas participé à la délibération, ni à la décision.

Rencontre SECLIN FC – TOURCOING US du 29/09/2024

Courriel de TOURCOING US en date du 26/09/2024 à 09H49 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à SECLIN FC

La commission déclare TOURCOING US forfait.

SECLIN FC – TOURCOING US score 3 - 0.
Amende de 100 euros à TOURCOING US
SECLIN FC qualifié

Rencontre FRETIN US – LILLE LOUVIERE ESP du 29/09/2024

Courriel de LILLE LOUVIERE ESP en date du 27/09/2024 à 08H20 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à FRETIN US

La commission déclare LILLE LOUVIERE ESP forfait.

FRETIN US – LILLE LOUVIERE ESP score 3 - 0.

Amende de 100 euros à LILLE LOUVIERE ESP

FRETIN US qualifié

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

COURRIERS

Courriel de ROYE NOYON US en date du 19/09/2024 qui déclare forfait général pour son équipe féminines évoluant en Interdistrict Niveau 2 Poule F. Amende de 100 euros à ROYE NOYON US

Courriel de CHATEAU THIERRY ETAMPES FC en date du 18/09/2024 qui déclare forfait général pour son équipe U17 évoluant en R2 Poule C. Amende de 100 euros à CHATEAU THIERRY ETAMPES FC

Courriel de CREIL FUTSAL en date du 23/09/2024 qui déclare forfait général pour son équipe seniors évoluant en R2 futsal Poule A. Amende de 100 euros à CREIL FUTSAL

Courriel de BEUVRAGES FUTSAL en date du 26/09/2024 qui déclare forfait général pour son équipe seniors évoluant en R2 futsal Poule B. Amende de 100 euros à BEUVRAGES FUTSAL

Courriel de GROUPEMENT ROUBAIX RACING CLUB en date du 20/09/2024 qui déclare forfait général pour ses équipes futsal évoluant en seniors féminine, en U15 et en U18. Amende de 300 euros à GROUPEMENT ROUBAIX RACING CLUB

Le secrétaire de séance
Michel VANNESTE

Le président
Bernard COLMANT

